

-

Décret royal n° 2-65 du 3 ramadan 1384 (7 janvier 1965) relatif à la composition et à l'organisation du Gouvernement

Louange à Dieu seul !

Nous, Amir Al Mouminine, Roi du Maroc

(Grand sceau de S.M. Hassan II)

Vu la Constitution promulguée le 17 regeb 1382 (14 décembre 1962) et notamment son article 24 ;

Vu le dahir n° 1-63-341 du 25 joumada II 1383 (13 novembre 1963) fixant la composition et l'organisation du Gouvernement, tel qu'il a été modifié et complété notamment par le décret royal n° 530-64 du 11 rebia II 1384 (20 août 1964),

Décrétons :

Article 1

A compter du 7 janvier 1965, Son Altesse Moulay Hassan ben Driss el Alaoui est nommé ministre des affaires de Mauritanie et du Sahara marocain.

Article 2

A compter de la même date, l'article 4 du décret royal susvisé n° 530-64 du 11 rebia II 1384 (20 août 1964) est abrogé.

Fait à Rabat, le 3 ramadan 1384 (7 janvier 1965).